

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-73-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2022

N° 73/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril

Objet de la délibération :

Aides à l'immobilier d'entreprise : La petite épicerie de Jade

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Dominique BERION à Maxime GROSHENRY, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Mireille PICARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX
- Excusé(e)** Pascale DUGOURD, Danièle FIETIER, Bernard HUOT-MARCHAND, Serge MONNET, Rémy PAUL
- Absent(e)s** Christine BREUILLLOT, Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la compétence détenue par la CCLL pour mener des actions de développement économique,
Vu la délibération de la CCLL en date du 25 janvier 2018 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,
Vu les délibérations de la CCLL en date du 12/12/2018, 12/12/2019, 21/01/2021 et du 16/12/2021, révisant le règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,
Vu la demande d'aide formulée par la SARL La Petite Epicerie de Jade,
Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »,

La Communauté de Communes Loue Lison peut octroyer une aide publique relative à un projet immobilier à une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si elle estime que sa demande est économiquement fondée.

La Petite Epicerie de Mouthier-Haute-Pierre existe depuis longtemps et est un commerce structurant dans le village. Madame Chanussot a décidé de reprendre le fonds de commerce de cette dernière qui est récemment devenue La Petite Epicerie de Jade. Au-delà du commerce habituel, Madame Chanussot souhaite aussi instaurer un espace cuisine pour proposer une vente de restauration rapide. Elle souhaite aussi à terme mettre en place des ateliers créatifs puisqu'elle tenait auparavant un commerce sur Ornans dédié ; ce qui serait porteur sur le territoire de la commune, de lien social.

Le coût total du projet s'élève à 15 000 € puisque la propriété du local reste à la commune.

L'examen de la demande a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 7 252,40 €. L'application du taux d'aide spécifique aux commerces à hauteur de 20 % des dépenses éligibles a fixé la proposition de la commission n°2, à une subvention de 1 450,48 €.

Après étude du dossier, audition du porteur de projet et avis favorable du maire de la commune concernée, la commission n°2 a émis un avis favorable à la demande, à l'unanimité.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

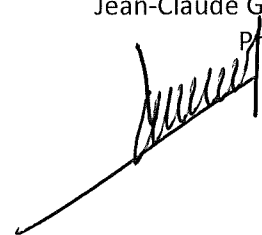
- D'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la SARL La Petite Epicerie de Jade à hauteur de 1 450,48 € pour la reprise de l'épicerie et son développement via de la restauration.
- D'autoriser le Président à signer avec la SARL La Petite Epicerie de Jade la convention définissant notamment les engagements du bénéficiaire de l'aide et les modalités du versement de l'aide.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-73-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2022